

Orientations budgétaires 2014

Entendues les interventions MM. Jacques GUILLAUME (UNSA), Christophe REINER (MEDEF), Daniel JURET (CGT-FO), Joël FOURNY (Chambres de Métiers), Georges PLESSIS (Chambres d'Agriculture), Joseph ROCHER (CFDT), Mmes Marie FORTIN (FCPE), Fabienne GERMAIN (CGPME), MM. Marc de JACQUELOT du BOISROUVRAY (CFTC), Joseph MOREAU (CCIR), Gildas TOUBLANC (LPO), Bernard JONCOUR (CFE-CGC), Mme Zohra GALLARD (CGPME), MM. Yvic KERGROAC'H (CGT), Philippe YZAMBART (Professions Libérales), Benoit CAILLIAU (Président CESER des Pays de la Loire).

Entendue l'intervention de Monsieur Patrick DELPECH, Vice-président du Conseil régional, Président de la Commission des Finances, Rapporteur général du Budget.

Adopté à l'unanimité par 90 votants.

■ Session du 27 novembre 2013

■ Avis présenté par M. Philippe Audic, Rapporteur général du Budget, au nom de la Commission « Finances, Prospective, Europe, Interrégionalité »

1. Le cadre général dans lequel les Orientations budgétaires 2014 ont été élaborées

Les tensions sociales qui s'expriment fortement dans divers secteurs d'activités pourraient donner le sentiment d'une dégradation accentuée de la situation économique du pays.

Bien sûr, certaines d'entre elles correspondent à des situations dramatiques liées à des remises en cause profondes de modèles de production et/ou à des fermetures d'entreprises ou de sites d'activité et, de ce point de vue, la région des Pays de la Loire n'est pas épargnée.

Plus probablement, ces crispations, et l'hétérogénéité des « revendications » en témoigne, révèlent surtout une forme d'exaspération de diverses catégories de population et d'acteurs qui ne perçoivent pas d'amélioration dans la situation du pays et/ou dans leur propre situation et sont sceptiques sur les solutions mises en œuvre aux niveaux national et européen.

Paradoxalement, ces expressions interviennent au moment où l'INSEE, dans sa note de conjoncture d'octobre dernier, annonce une éclaircie en pointant :

- une activité qui s'accélère dans les économies avancées. En particulier, la zone euro a renoué avec la croissance (plus 0,3% au deuxième trimestre 2013) après six trimestres de récession,
- une activité qui, à contrario, se tasse progressivement dans les économies émergentes,
- une prévision de croissance de 0,4% en zone euro sur les deux derniers trimestres 2013. En France, le PIB, à fin 2013, progresserait de 0,2% en moyenne annuelle de 0,8% en glissement annuel,
- un taux de chômage qui, après une très légère croissance au troisième trimestre (0,1 %), se stabiliserait au quatrième trimestre de 2013,
- une stabilisation de l'investissement après deux années de baisse.

L'INSEE assortit ces prévisions d'une certaine prudence en indiquant que le rythme de reprise dans la zone Euro est toutefois incertain. Selon l'institut, « une fois engagée, la reprise pourrait, comme c'est souvent le cas, surprendre par son ampleur, mais à l'inverse, elle pourrait piétiner, en cas de résurgence des risques souverains et bancaires ».

Anticipant cette reprise même incertaine, la Région des Pays de la Loire affiche sa volonté de « se positionner parmi les Régions les plus volontaristes pour impulser et accompagner le redressement économique de leur territoire ».

Cependant le CESER estime que les signes de reprise sont difficilement perceptibles en Pays de la Loire particulièrement en termes de perspectives d'emploi. Les dernières notes de conjoncture des chambres consulaires et l'expression des organisations socio-professionnelles confirment cette analyse moins positive que celle de l'INSEE. Le rebond

significatif de croissance nécessaire à la création d'emplois (1,5%) n'est pas avéré aujourd'hui.

2. Les grandes lignes des Orientations budgétaires 2014

Les Orientations budgétaires constituent le cadre préfigurant les grands choix de politiques publiques, leur financement et des éléments prévisionnels de l'équilibre budgétaire du Budget primitif.

La Région y réaffirme donc sa priorité donnée à l'investissement dans le respect de sa politique pluriannuelle 2011-2016, avec un programme confirmé à hauteur de 2,85 milliards d'euros sur la période. Elle assortit ce programme d'un objectif de réalisation ambitieux à 2,65 milliards d'euros (soit 150 millions d'euros supplémentaires et un taux d'exécution de 93%) pour notamment conforter les carnets de commande des entreprises du bâtiment et des travaux publics.

Elle inscrit cette nouvelle phase de son programme d'investissement dans la stratégie financière pluriannuelle adoptée pour la même période, en préservant une épargne brute supérieure à 240 M€ et une capacité de désendettement de 5 années en 2016.

Ce volontarisme assumé, construit dans l'hypothèse de la reprise, place les Pays de la Loire parmi les régions françaises les plus dynamiques, avec l'Île de France et Rhône-Alpes, du point de vue de l'investissement public ramené à l'habitant.

Cet effort s'inscrit toutefois dans une période où les conséquences cumulées des réformes de la fiscalité locale, d'une part, et des réductions des dotations de l'État, d'autre part, conduisent pour la première fois la Région à constater une baisse, estimée à 1,5%, de ses recettes de fonctionnement, baisse qu'elle prévoit de compenser en utilisant le levier fiscal de la carte grise.

Le CESER note que les Fonds Européens dont bénéficiera la Région au titre de la période 2014-2020 ainsi que ceux du futur Contrat de Plan, qui au total représenteront une enveloppe de plus de 1 Milliard, ne seront pris en compte que lors du Budget supplémentaire 2014.

2.1. Les dépenses de fonctionnement

Les Orientations budgétaires 2014 prévoient une augmentation de 2% des dépenses de fonctionnement, après plusieurs années de stabilisation à +1,6%, avec une inflation prévisionnelle de 1,3%.

En augmentation de 1,9%, les dépenses de gestion de la collectivité sont composées des dépenses de personnel (+2,7% pour 2014), des charges de structures et de gestion (stabilisées) et des opérations financières (intérêt de la dette) en diminution.

Cette augmentation s'explique en partie par des facteurs externes qui s'imposent à la Région. Ainsi l'application de mesures nationales conduit à des dépenses complémentaires :

Pour les dépenses de personnel, il s'agit de l'application de mesures obligatoires de carrière (Glissement Vieillesse Technicité, Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales, revalorisation des grilles indiciaires des agents de catégorie C...) qui représentent environ 3 M€.

Pour la politique des transports, 4,5 M€ de dépenses supplémentaires correspondent à l'indexation des charges, l'augmentation des péages RFF et de la TVA.

Les revisites des politiques publiques menées depuis 2009 pour 43 M€ d'économies de gestion cumulées sont poursuivies avec 11 M€ d'économies annuelles supplémentaires prévues en 2014.

Le CESER rappelle son attachement à une gestion rigoureuse de la dépense publique.

2.2. Les ressources financières de la Région

Les recettes de fonctionnement

Les prévisions de recettes de fonctionnement pour 2014 sont marquées par une baisse de leur niveau et des modifications de structure à venir. Elles s'établissent à 1,047 Milliards en diminution de 1.5% par rapport à 2013.

- Les ressources fiscales et de compensation de la réforme fiscale :

Pour ce poste, les prévisions font état d'une augmentation de 0,6% par rapport au Budget primitif 2013.

Les services de l'État ont toujours beaucoup de difficultés à estimer les rentrées prévisionnelles de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) ce qui conduit la Région à retenir, dans ses Orientations Budgétaires, un montant de cette recette au même niveau qu'en 2013. Cette difficulté se retrouve également pour les Impositions Forfaitaires sur les Entreprises de Réseaux (IFER).

Les recettes fiscales indirectes - taxe sur les certificats d'immatriculation (dite taxe sur les cartes grises), Taxe Intérieure sur les Produits sur la Consommation des Produits Energétiques (TICPE ex TIPP) voient leurs assiettes respectives (nombre d'immatriculations, consommations de carburant) se réduire, impactées par la crise.

L'absence de dynamique de ces recettes, souligne leur déconnexion, déjà pointée par le CESER, avec les compétences de la Région, en charge notamment du développement du transport régional ferroviaire.

Cette atonie de la fiscalité indirecte dans le contexte d'une augmentation des dépenses de fonctionnement justifie, pour la Région, la nécessité d'augmenter le tarif de-la taxe « carte grise » pour la troisième année consécutive.

- Les concours financiers de l'Etat

L'enveloppe globale des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales, est en nette diminution justifiée par le nécessaire redressement des finances publiques. La Région estime ainsi sa quote-part à 373 millions d'euros, en diminution de 5% par rapport à 2013.

Par ailleurs, une réforme du financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage, non encore finalisée, conduit à convertir la part relative à la formation professionnelle en produit fiscal, ce qui permet de créer une recette régionale dynamique, même si son niveau n'augmente pas en 2014. S'agissant de l'apprentissage, les modalités de mise en œuvre de cette réforme seront à examiner de manière plus approfondie tant en termes de ressources pour la Région qu'en termes de conditions d'accès au financement du recours à l'apprentissage pour les petites entreprises ou encore sur la question de la gouvernance de ce dispositif nouveau. Le CESER sera particulièrement vigilant sur la mise en œuvre de ces réformes.

La dépendance de la Région aux dotations de l'État est trop forte et le CESER insiste sur la nécessité d'une réforme globale des finances locales allant vers une plus grande autonomie fiscale, dans une articulation cohérente entre les recettes, le territoire et les compétences exercées par la collectivité régionale. De ce point de vue, l'évolution en cours concernant le financement de la formation professionnelle va dans le bon sens.

- Les recettes liées aux politiques régionales

Ces recettes en légère augmentation (113 M€) illustrent le lien entre les dépenses de la Région et l'augmentation de ses ressources. En effet la croissance de cette recette est liée aux remboursements des intérêts des prêts consentis par la Région aux entreprises (P2RI tout particulièrement).

Le CESER souligne ce « retour sur investissement » qui illustre bien le lien entre l'action de la collectivité dans le cadre de ses compétences et le territoire et ce, d'autant plus, que la Région a fait évoluer son soutien à l'économie vers des prêts et/ou avances aux entreprises en lieu et place des dispositifs de subventions anciens.

Les recettes d'investissement

Hors emprunt, les recettes réelles d'investissement estimées à 129 M€ sont en hausse de 4 % en raison du niveau élevé attendu du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) et du remboursement de capital des prêts aux entreprises (multiplié par deux par rapport à 2013).

Le FCTVA, calculé à partir des investissements réalisés en maîtrise d'ouvrage directe par la Région, est en forte augmentation sur les travaux dans les lycées.

La part de la TICPE dite « Grenelle » fléchée sur les équipements de transport est, par ailleurs, annoncée comme pérennisée jusqu' en 2017.

Il s'agit là aussi d'une conséquence directe des interventions régionales qui est à souligner.

2.3. Les dépenses d'investissement

Le Programme Pluriannuel des Investissements (PPI) affiche une enveloppe globale de 2,85 Milliards € sur 2011-2016 avec un objectif de réalisation de 2.65 Milliards ce qui représente un effort exceptionnel d'investissement sur le territoire régional.

Conçu comme un outil d'accompagnement dans une visée contra-cyclique de la dépense publique locale, cette priorité à l'investissement se traduit par la reconduction du niveau des dépenses à environ 600M€ pour le Budget primitif 2014.

L'étape des Orientations budgétaires ne permet pas d'analyser précisément les crédits par politiques publiques tant au niveau des engagements pluriannuels (Autorisation de Programme –AP-annoncée à hauteur de 600 M€) qu'au niveau des financements annuels (Crédits de paiement – CP – annoncé aussi à hauteur de 600 M€). Elle permet d'indiquer les priorités suivantes en grandes masses :

- Entreprises, accompagnement des mutations industrielles et soutien aux filières régionales stratégiques : 100 M€,
- Aménagement équilibré et durable du territoire : 200 M€,
- Etablissements de formation : 190 M€,

Ces priorités sont à analyser dans le cadre du suivi des politiques publiques par les commissions thématiques.


2.4. L'équilibre budgétaire

L'équilibre budgétaire pour 2014 est à construire avec des dépenses de fonctionnement plus fortes, des recettes de fonctionnement peu dynamiques, un niveau élevé d'investissement et l'objectif de préserver la capacité d'autofinancement de la Région.

Il ne pourra être atteint qu'en faisant appel à l'emprunt, comme le montre le tableau ci-après construit par le CESER. Sur la base d'un taux d'exécution du budget prévu à 93% par la Région, le niveau de cet emprunt d'équilibre se situerait à environ 220 M€.

Dans cette hypothèse, à valider ou préciser au Budget primitif, la capacité de désendettement se situerait à 4,4 années à fin 2014 pour un encours de dette atteignant 1 250 M€.

Fonctionnement	en M€	Investissement	en M€
Recettes réelles de fonctionnement	+ 1 047	Dépenses réelles d'investissement	+ 600
Dépenses réelles de fonctionnement	- 762	Capital de la dette	+ 80
		Recettes réelles d'investissement	- 129
		Epargne brute	-285
Epargne brute	= 285	Emprunt d'équilibre	= 266



Le CESER aurait souhaité une information dans le rapport de présentation sur les Orientations budgétaires concernant l'emprunt d'équilibre et la politique d'endettement de la Région, même si la fixation précise du niveau de l'emprunt relève du Budget primitif.

Il apparaît toutefois acquis que la capacité de la Région à se désendetter va, à nouveau, se réduire et le CESER rappelle que la limite des cinq années doit absolument être respectée.

3. Les observations sur les politiques publiques

3.1. Education et apprentissage

Ce débat d'Orientations budgétaires est marqué surtout par la réforme du financement de l'apprentissage qui amène des changements significatifs sur les recettes régionales. Le retrait de l'Etat lié au versement des primes employeurs d'apprentis dans les entreprises de plus de 11 salariés pourrait produire une perte de recette de la Région dont on mesure mal les conséquences aujourd'hui. Plus globalement, le chantier des ressources en matière d'apprentissage engagé par l'Etat est peu visible aujourd'hui dans son implication et reste facteur d'inquiétude.

Il faut le souligner, l'effort de la Région en matière de fonctionnement est maintenu auprès des lycées et CFA, poursuivi en matière d'offre de formation initiale et, ou en alternance alors même que les leviers mis à disposition pour maintenir cette politique volontariste sont peu connus.

On note également l'accélération des investissements régionaux en faveur des lycées publics et privés, la stabilité en ce qui concerne les structures d'apprentissage qui peut s'expliquer par le contexte des financements.

Nous soulignons l'effort spécifique fait dans le cadre de ces investissements sur la prise en compte du volet énergie, de celui lié à l'accessibilité et au numérique. Nous remarquons enfin que le Programme d'Actions éducatives n'apparaît pas dans le cadre du débat d'Orientations budgétaires. C'est un élément de politique publique à valoriser

3.2. Emploi, formation professionnelle et métiers de demain

L'effort budgétaire est poursuivi voire renforcé notamment à destination des demandeurs d'emplois les plus éloignés du marché du travail et en accompagnant, par la formation, les salariés. Des efforts devraient être consentis également en direction des profils plus diplômés qui n'accèdent pas à des qualifications de niveau 1-2-3.

Les différents volets « je m'oriente, je me prépare », « j'acquiers, je développe des compétences clés », « je crée ou je reprends une entreprise » permettent d'aborder une lisibilité thématique plus claire pour le grand public. Ces appellations démontrent la volonté de mettre la personne au cœur du dispositif. L'affirmation de cette approche est saluée par tous.

Par ailleurs, il est souligné l'anticipation par la Région du nouvel acte de la décentralisation qui lui verra confier la responsabilité du Service Public de l'Orientation (SPO) et la formation des détenus. Cette réforme pose la question de la gouvernance et du financement actuel et futur.

Le conseil régional dans le cadre de sa responsabilité liée à la VAE, doit intensifier la sensibilisation et ses modes de communication auprès des citoyens et des prescripteurs car ce dispositif pertinent reste trop méconnu.

3.3. Développement et activités économiques, Enseignement supérieur, recherche et innovation

Il est impératif de rechercher les synergies entre les différents développeurs économiques, avec la Région comme "Chef de file". Une meilleure lisibilité et visibilité des mesures doit

être recherchée, notamment auprès des chefs d'entreprise avec l'amélioration de l'information, la simplicité d'accès à la boîte à outils des dispositifs régionaux (par un "Guichet unique", un travail en réseau, etc.). L'évaluation des dispositifs régionaux est par ailleurs nécessaire pour mesurer leur pertinence et leur impact. Il ne s'agit pas de créer des « usines à gaz » mais bien d'apprécier l'adéquation du coût/bénéfice.

La politique économique de la Région sera d'autant plus efficace qu'elle s'appuiera sur les caractéristiques régionales (spécificités littorales, agricoles, industrielles, enseignement supérieur et recherche, tourisme, etc.). Il est utile de renforcer l'accompagnement des PME en matière de reconnaissance de l'innovation (ex : brevets,...), de travail sur les projets collaboratifs, de partage de l'information, de la mutualisation des moyens, de la transition énergétique (en complémentarité des financements nationaux), etc.

Il est crucial d'accompagner les chefs d'entreprise et les salariés pour le maintien de l'employabilité afin d'augmenter les compétences des salariés dans l'évolution des postes de travail et vers les nouveaux métiers. D'une part les jeunes ont besoin d'un socle de formation élevé et d'autre part les salariés doivent accéder et suivre des formations pour mettre à jour et développer leurs qualifications.

Dans le cadre du soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche, il ne faut pas négliger l'utilité de la recherche fondamentale, notamment dans les secteurs stratégiques.

Dans la quête de synergies nécessaires (mutualisation des moyens, dimension nationale et internationale, atteinte d'une taille critique, accès à certains marchés, ...), l'interrégionalité est à développer en s'appuyant sur les acteurs locaux (la collectivité territoriale vient en appui des initiatives locales et non l'inverse).

Les actions de la Région privilégient à juste titre la dimension collective et collaborative.

3.4. Solidarités, santé et égalité des droits

Sur les formations sanitaires et sociales, la Région ne doit pas réduire son effort pour résorber le retard régional dans ce domaine. Le CESER salue l'effort de structuration de la filière comme de la prise en compte des besoins des acteurs et des territoires pour mettre en place les capacités d'accueil.

Sur le Pass santé, l'effort de diffusion pourrait s'accompagner d'une analyse de son impact auprès des jeunes et dans les territoires depuis son lancement. A l'instar de l'expérimentation de la diffusion via les pharmacies de Vendée, le CESER encourage la Région à explorer d'autres pistes.

Le CESER espère que l'étude menée par la Région sur les maisons de santé permettra d'évaluer si elles répondent bien aux besoins des populations et des territoires.

Concernant le logement, il faudrait prendre en compte la qualité du logement dans sa globalité et intégrer par exemple l'isolation phonique à la rénovation énergétique.

3.5. Infrastructures, transports et déplacements

Le CESER prend acte que l'étude sur l'étoile ferroviaire d'Angers sera initiée en 2014. Il demande que la problématique de la capacité de la gare d'Angers St-Laud à absorber le trafic ferroviaire et les flux de voyageurs, notamment aux heures d'affluence, soit intégrée dans l'étude.

Concernant la création d'une voie nouvelle entre Nantes et Angers, le CESER prend note que ce sujet devrait être abordé dans le cadre du volet mobilité du CPER 2014-2020. Il souhaite que les investissements déjà réalisés, entre Nantes et Ancenis, pour augmenter la capacité de la ligne soient poursuivis, entre Ancenis et Angers, pour gérer le court terme. (cf. Rapport « Les infrastructures de transport et de communication : moteurs de développement durable » octobre 2013).

La hausse de la TVA va s'appliquer aux transports à compter du 1^{er} janvier 2014. La Région risque de répercuter cette hausse sur les tarifications. Le CESER ne comprendrait pas une démarche qui consisterait à récupérer, tout ou partie, du *crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)* auprès des entreprises délégataires de transport, au détriment de l'emploi de ces mêmes entreprises ou du pouvoir d'achat des usagers (hausse des tarifications).

Dans le cadre des économies de gestion, certains services ferroviaires vont être réorganisés. Le CESER s'interroge sur les services concernés et les conséquences pour les usagers.

3.6. Culture, sport, citoyenneté et éducation populaire

Dans les domaines de l'action culturelle, des politiques de jeunesse et d'éducation populaire, des activités physiques et sportives, les Orientations budgétaires 2014 maintiennent un investissement significatif en niveau constant.

Le CESER rejoint la nécessité de prendre en considération le poids économique et les fonctions sociales du sport, de l'éducation populaire et de la culture. Cette reconnaissance économique et sociale rejoint celle du tourisme.

Sur le territoire régional, programmer des équipements structurants, culturels et sportifs relève d'une préoccupation indispensable pour l'accès aux différentes pratiques quels qu'en soient les niveaux (amateurs, professionnels...). Les Orientations budgétaires intègrent cette dimension.

La reconnaissance par la Région de la culture et du patrimoine comme une activité économique et sociétale lui donne une dimension particulière et ouvre des perspectives pour des financements et des partenariats nouveaux. La prise en compte de la diversité des publics, leur inclusion par les pratiques, les problèmes d'accessibilité (territoires isolés et publics) sont autant d'éléments pour contribuer à une dynamique démocratique et

sociale recherchant un maillage territorial. Cette volonté d'accessibilité sera à soutenir et vérifier au Budget primitif.

Dans le contexte actuel, il nous semble important que les moyens de fonctionnement des projets existants soient garantis, en particulier concernant la maison Julien Gracq.

La concertation locale multi-acteurs en amont des projets avait déjà été saluée dans l'avis 2013 ; cette volonté nous semble pertinente. Le CREPS (Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive) doit être réfléchi dans ce sens. Sa définition suppose la prise en compte de l'existant dans les parcours sportifs de haut niveau et dans l'éducation populaire et ce, afin de participer à l'élaboration d'un outil au service de toutes et de tous, et mis à disposition de la société civile. La Région désormais responsable de la maîtrise d'ouvrage doit travailler la concertation des acteurs.

Par temps de crise la volonté de soutien à l'aide à la création dans sa diversité est une orientation intéressante qu'il conviendra de traduire dans le Budget primitif.

3.7. Aménagement du territoire et environnement

Concernant la création d'un Parc naturel régional dans l'estuaire de la Loire, un partenariat et un dialogue constructifs sont nécessaires entre tous les acteurs du territoire pour prendre en compte les enjeux économiques, sociaux, environnementaux, et le développement du territoire. La démarche pourrait s'inspirer du partenariat qui a pu s'instaurer avec le Grand Port maritime. Les limites du Parc devront par ailleurs être clairement définies.

Suite à la tempête Xynthia qui a impacté en 2010 le littoral de notre région avec de graves conséquences humaines et économiques, la Région a pris conscience de l'importance d'un lieu de mémoire, de recherche et d'information sur les risques liés au littoral. Le CESER note la décision d'engager les travaux de réalisation d'un Centre d'interprétation et de mémoire à l'Aiguillon-sur-Mer (Littoralis).

Cependant, il entend être vigilant sur les points suivants :

- les complémentarités nécessaires avec les autres structures de recherche existantes (CETE, IFREMER, BRGM ...)
- l'opportunité d'élargir au-delà du territoire, sur le territoire de la façade atlantique,
- le financement des coûts de fonctionnement à terme.

La Région s'est engagée pour participer aux financements des Programmes d'Actions de Prévention d'Inondations (PAPI). Au vu de l'importance de ces financements pour la population locale, le CESER souhaite que ces montants soient inscrits prioritairement dans le budget 2014.

Concernant la transition énergétique, le CESER sera attentif à la cohérence de la stratégie que la Région adoptera en 2014.

4. Les observations globales

- En préambule, le CESER s'interroge sur la réalité d'un début de reprise économique que la Région prend comme hypothèse de construction d'un budget basé sur un investissement fort d'accompagnement de cette reprise. Cette stratégie de relance ne doit pas obérer les marges de manœuvre à moyen terme de la collectivité dans une perspective de situation économique dégradée et non créatrice d'emplois ;
- Le CESER, attentif aux enjeux de la programmation pluriannuelle 2014-2020 pour le territoire ligérien, note que les financements des Fonds Européens et du Contrat de Plan avec l'Etat ne seront inscrits qu'au Budget supplémentaire ce qui rend moins lisible l'action en faveur des territoires dans le cadre de ce débat d'Orientations budgétaires pour 2014 ;
- Le CESER apprécie néanmoins la volonté de la Région de poursuivre une politique d'investissement contracyclique, à même de soutenir l'activité de secteurs durement touchés par la crise et notamment celui du BTP. Il constate simplement que la Région s'approche des limites qu'elle s'est elle-même fixées en terme de gestion financière, dans un moment où ses recettes, déconnectées de ses compétences, stagnent ou diminuent ;
- Le CESER qui a, par le passé, souligné la qualité de gestion du budget de fonctionnement de la Région, note que les dépenses prévues seront en augmentation après trois années de stabilisation.
S'il note que leur augmentation est la conséquence de dispositions nationales s'imposant à la Région, il insiste sur leur nécessaire maîtrise ;
- Bien conscient qu'il s'agit du seul levier fiscal dont dispose la Région, le CESER regrette néanmoins l'augmentation continue, depuis trois ans, de la taxe sur les certificats d'immatriculation et s'interroge sur son impact face à la diminution du nombre de certificats d'immatriculation ;
- Le CESER regrette le manque d'informations sur la politique d'emprunt et la stratégie d'endettement de la Région. Il sera attentif aux précisions données lors de l'examen du Budget Primitif 2014 ;
- Le CESER apprécie les recettes, même modestes, engendrées par l'action directe de la collectivité régionale (FCTVA, remboursement des intérêts et capitaux des prêts accordés, ...), constatant là, que l'exercice pertinent de ses compétences peut contribuer à son propre budget ;
- Le CESER s'interroge sur la réforme de l'apprentissage et ses différents volets.

La conversion, pour la part formation professionnelle, d'une dotation en produit fiscal apparaît plutôt comme un élément positif, même s'il faut s'assurer de la pleine compensation en termes de niveau des recettes allouées à la Région.

Par ailleurs, le CESER s' inquiète des conséquences de la réforme du financement de l'apprentissage avec, notamment, la suppression de la prime aux employeurs de plus de 11 personnes. Il rappelle l'importance de l'apprentissage comme moyen de formation et sa place particulière en Pays de la Loire. Il estime nécessaire qu'une réflexion globale sur les modes de gouvernance de l'apprentissage soit menée à cette occasion, associant les acteurs concernés.

5. Conclusion

Ces observations étant faites, le Conseil économique social environnemental, prend acte des éléments d'Orientations budgétaires préalables au Budget primitif 2014.